

LA RAEP
ENSEIGNEMENT

SOUS LA DIRECTION DE S. BEYSSADE ET P. CANTIN
C. FERMAUT-LOITS • S. FRÉNOY • G. MORICE •
N. RANDON • V. SARTRE

LA RAEP ENSEIGNEMENT

CONCOURS INTERNES ET RÉSERVÉS,
EXAMENS PROFESSIONNALISÉS RÉSERVÉS

CAPES, CAPET, CAPEPS, CAPLP,
CRPE, CPE, COP, CAER, CAFEP

4^e ÉDITION

DUNOD

Concept de couverture : Hokus Pokus Créations

Illustrations :
Judith Chouraqui

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du

droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2017

11 rue Paul Bert 92240 Malakoff

www.dunod.com

ISBN 978-2-10-076577-5

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	XI
--------------------	----

Partie 1 – Qu'est-ce que la RAEP ? 1

1 Présentation de la RAEP 3

- 1 L'esprit de la RAEP 3
- 2 Concours internes concernés par la RAEP 4
- 3 Particularités des concours internes COP et CAPEPS 5

2 La composition de l'épreuve de RAEP 6

- 1 Une épreuve en 2 parties 6
- 2 Admissibilité - admission 7
- 3 La structure du dossier RAEP 7

3 Les difficultés de la réalisation du dossier 8

- 1 Le dossier RAEP 8
- 2 Deux rubriques importantes 9

4 L'accompagnement que nous vous proposons 13

Partie 2 – 1^{re} partie du dossier : Présentation du parcours professionnel 15

Introduction - Comment utiliser le cahier d'exercices 17

- 1 Les prérequis 17
- 2 Compétences, emploi référence à maîtriser 17
- 3 Comprendre le jury pour mieux communiquer à l'écrit 21

4 Les jurys et le formalisme, ce qu'il faut connaître des rapports de jurys	22
5 Les étapes pour réaliser votre dossier de RAEP	23
6 Vos compagnons pendant les exercices	25
1 Dépasser ses appréhensions	26
1 Comment se mettre en valeur et oublier ses préjugés.....	26
2 Les questions que tout le monde se pose	27
2 Sélectionner les informations de son parcours professionnel	30
1 Ne retenir que le positif.....	30
2 Les informations à sélectionner dans son CV	32
3 Sélectionnez les informations pertinentes vous concernant	43
3 Établir son tableau des compétences	45
1 Connaissances, compétences et aptitudes (en lien avec le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation)	45
2 Tableau de compétences et d'aptitudes de Sophie, de Lydia, de Karim, de Gwenaëlle ou de Louis	48
3 Proposition pour Sophie	50
4 Proposition pour Lydia	50
5 Proposition pour Karim	51
6 Proposition pour Gwenaëlle	52
7 Proposition pour Louis	54
8 Votre tableau de compétences et d'aptitudes	57
9 Activités extra-professionnelles.....	59
4 Satisfaire aux attentes du jury	60
1 Sélectionnez les informations pour le jury	60
2 Sélectionnez les informations concernant Sophie, Lydia, Karim, Gwenaëlle ou Louis	61
3 Proposition pour Sophie	63
4 Proposition pour Lydia	64
5 Proposition pour Karim	66
6 Proposition pour Gwenaëlle	67

7 Proposition pour Louis	70
8 Votre tableau	72
5 Trouver le fil conducteur de sa présentation	73
1 Démontrer la dynamique de son parcours	73
2 Choisissez la meilleure hypothèse de fil conducteur pour Sophie ...	73
3 Choisissez la meilleure hypothèse de fil conducteur pour Lydia	74
4 Choisissez la meilleure hypothèse de fil conducteur pour Karim	76
5 Choisissez la meilleure hypothèse de fil conducteur pour Gwenaëlle	78
6 Choisissez la meilleure hypothèse de fil conducteur pour Louis	80
7 Définissez le fil conducteur de votre présentation	82
6 Bâtir le plan de la présentation	83
1 Le plan révèle votre personnalité	83
2 Votre proposition de plan pour Sophie, Lydia, Karim, Gwenaëlle ou Louis	84
3 Aide à la résolution du cas de Sophie	84
4 Aide à la résolution du cas de Lydia	85
5 Aide à la résolution du cas de Karim	85
6 Aide à la résolution du cas de Gwenaëlle	86
7 Aide à la résolution du cas de Louis	86
8 Le plan de votre présentation	87
9 Élaborer le plan détaillé	88
7 S'engager dans la rédaction	92
1 Comment nourrir le développement de la RAEP	92
2 Deux suggestions de rédaction pour Sophie	92
3 Deux suggestions de rédaction pour Lydia	94
4 Deux suggestions de rédaction pour Karim	96
5 Trois suggestions de rédaction pour Gwenaëlle	98
6 Trois suggestions de rédaction pour Louis	101
7 Rédaction de la première partie de votre RAEP	103

8	L'introduction : Donner envie de vous lire.....	104
1	Les exigences de forme.....	104
2	Rédiger l'introduction de Sophie, de Lydia, de Karim, de Gwenaëlle ou de Louis.....	104
3	Deux suggestions d'introduction pour Sophie.....	105
4	Deux suggestions d'introduction pour Lydia.....	106
5	Trois suggestions d'introduction pour Karim.....	106
6	Deux suggestions d'introduction pour Gwenaëlle	108
7	Deux suggestions d'introduction pour Louis.....	109
8	Votre introduction.....	109
9	La conclusion : Dégager des perspectives.....	110
1	Prouver l'évidence de sa candidature.....	110
2	Deux suggestions de conclusion pour Sophie	110
3	Deux suggestions de conclusion pour Lydia	111
4	Trois suggestions de conclusion pour Karim	112
5	Deux suggestions de conclusion pour Gwenaëlle	114
6	Deux suggestions de conclusion pour Louis	115
7	La conclusion de votre dossier de RAEP	115
10	Rédiger le développement	117
1	Quelques principes de base pour un écrit clair et efficace	117
2	Soigner la mise en forme	118
3	Rédaction finale de Sophie.....	121
4	Rédaction finale de Lydia.....	124
5	Rédaction finale de Karim.....	127
6	Rédaction finale de Gwenaëlle	130
7	Rédaction finale de Louis.....	133
8	Le cas de Guillaume, conseiller principal d'éducation.....	136

Partie 3 – 2^e partie du dossier : Analyse d'une expérience pédagogique marquante et documents à joindre

139

1	Qu'est-ce qu'une activité pédagogique marquante ?.....	141
1	L'évaluation de la qualité du rapport porte sur le fond et sur la forme	141

2 Ce qu'il faut comprendre des rapports de jurys.....	142
3 La démarche.....	150
4 La méthodologie.....	152
5 Proposition en 4 étapes de l'analyse de la séquence.....	153
2 Choisir son activité marquante, rédiger le rapport pédagogique.....	156
1 Le cas de Sophie.....	156
2 Le cas de Lydia.....	160
3 Le cas de Karim.....	165
4 Le cas de Gwenaëlle.....	172
5 Le cas de Louis.....	180
3 Le (ou les deux) document(s) à joindre au dossier.....	187
1 Ce qu'il faut comprendre des rapports de jurys.....	187
2 Aide au choix des documents et à leur présentation.....	188
3 Exemples de choix de documents.....	189
Partie 4 – Le déroulement de l'épreuve orale.....	207
Introduction.....	209
1 Les questions pratiques.....	210
1 La gestion du stress.....	210
2 Déroulement.....	210
3 Comportement et attitude recommandés.....	210
2 La philosophie de l'échange avec le jury.....	212
1 Les préconisations du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État.....	212
2 Ce qu'il faut comprendre des rapports de jurys sur l'oral RAEP.....	214
3 Présenter son parcours professionnel ou se présenter.....	217
4 Communiquer sur sa motivation.....	218
3 La conversation avec le jury.....	220
1 Le débat contradictoire.....	220

2 La question de la « culture générale »	221
3 Les types de questions	222
4 Exemples de grilles d'analyse d'une intervention orale	224
1 Grille d'analyse (exemple 1 : Capes interne)	224
2 Grille d'analyse (exemple 2).....	224
3 Grille d'analyse (exemple 3).....	225

<i>Derniers conseils</i>	227
---------------------------------------	------------

<i>Annexes</i>.....	231
----------------------------	------------

1 Circulaire du 30 mars 2007 – Mise en œuvre de la RAEP dans la fonction publique	233
2 Arrêté du 27 avril 2011 – Introduction de la RAEP dans l'enseignement	239
3 Arrêté du 19 avril 2013 – La RAEP au CAPES	241
4 Arrêté du 19 avril 2013 – La RAEP au CAPET	242
5 Arrêté du 1^{er} juillet 2013 – Compétences à maîtriser	243
6 Arrêté du 17 février 2016 – Compétences à maîtriser	245
7 Page de garde d'un dossier RAEP	251
8 Grille d'analyse d'une séquence d'apprentissage.....	252
9 Sites Web utiles	257

INTRODUCTION

Les étapes de la décentralisation et la réorganisation des administrations d'État ont été accompagnées par des bouleversements profonds de la fonction publique conduisant à une nouvelle approche qui inscrit le service public dans une démarche d'évolution permanente. Les mises en œuvre successives des réformes d'envergure (Révision Générale des Politiques Publiques et Réforme de l'Administration Territoriale de l'État en 2007, Modernisation de l'Action Publique en 2012, Nouvelle Organisation Territoriale de la République en 2015) ont prouvé la capacité des personnels à s'adapter, à optimiser les ressources dont ils disposaient et à s'engager dans une démarche d'évaluation et de prospective.

D'ailleurs, le législateur a, dès 1983, créé le statut général des fonctionnaires afin de parvenir à mettre en adéquation les moyens humains et les obligations de production des services. Fondé sur la parité entre l'ensemble agents publics, le statut définit un cadre commun (titre I), à partir duquel il décline les particularités de la fonction publique de l'État (titre II), de la fonction publique territoriale (titre III) et la fonction publique hospitalière (titre IV). Le faisceau constitué par les innombrables métiers se répartit dans des architectures d'emplois similaires qui garantissent aux fonctionnaires un déroulement de carrière et qui assurent la neutralité et la pérennité du service public.

S'agissant de la question de l'adaptabilité des missions aux évolutions de la société, le statut a introduit la notion de la séparation du grade et de l'emploi. Cela signifie qu'un agent public est titulaire de son grade mais a vocation à occuper n'importe quel emploi sous réserve qu'il s'inscrive dans le cadre d'emploi auquel il appartient à savoir A (encadrement), B (encadrement intermédiaire) ou C (exécution). Cet acte fonde le principe de la mobilité des fonctionnaires pour satisfaire aux exigences de mutabilité des administrations.

Si les orientations politiques portent les réformes en raison notamment des alternances politiques, il n'en demeure pas moins que les évolutions sociétales transgressent les clivages partisans. C'est le cas aujourd'hui du vieillissement de la population et de l'arrivée à l'âge de la retraite de la génération de l'après-guerre qualifiée de « baby-boom ». L'enjeu est d'importance car les départs massifs en retraite sont remplacés dans des conditions parfois brutales. Les administrations se trouvent donc confrontées à un réel problème de transmission des savoirs. Force est de constater que, sur ce point, les concours de recrutement basés exclusivement sur des compétences académiques sont obsolètes d'autant qu'ils représentent une répétition des parcours diplômants. Quelle valeur ajoutée constitue, pour le fonctionnement d'un service administratif, la sélection d'un candidat sur la base d'une note de synthèse alors qu'il est titulaire d'une maîtrise en droit ? La double validation est non seulement improductive mais également lourde en termes d'organisation et de coûts.

Nous parvenons ainsi à l'objet de notre ouvrage qui traite des nouveaux critères qui se sont peu à peu introduits dans les modes de sélection des candidats et qui portent sur les compétences professionnelles et sur les savoir-être. Il s'agit d'une évolution actée par la parution, en avril 2008, du livre blanc sur l'avenir de la fonction publique qui fait suite à la conférence nationale sur les valeurs, les missions et les métiers du service public et de la fonction publique ouverte par le Premier ministre le 1^{er} octobre 2007. Le constat est clair : « Si le service public et la fonction publique en France appliquent en règle générale de façon remarquable les valeurs traditionnelles de légalité, de neutralité ou encore de probité, ils sont plus mal à l'aise à incarner des valeurs émergentes telles que la performance, la transparence et l'autonomie ». En conséquence, l'objectif est de « mettre en place une fonction publique de métiers qui soit un atout pour la France... de passer d'une fonction publique cloisonnée, gérée de façon peu personnalisée et peu responsabilisante à une fonction publique attractive, mobile et performante. ».

C'est ainsi que la personnalisation s'est peu à peu introduite dans les concours et les examens professionnels de la fonction publique.

La loi du 2 février 2007 confirme la personnalisation et la professionnalisation des épreuves de sélection des concours en définissant la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle communément appelée RAEP. Le 27 avril 2011 et le 19 avril 2013 des arrêtés modifient les modalités d'organisation des concours internes donnant accès à certains corps de personnels enseignants du second degré et d'éducation relevant du ministre chargé de l'Éducation nationale. La RAEP est ainsi introduite dans les concours de recrutement interne CPE, CAPES, CAPET, CAPEPS, CAPLP, CAER, COP. La lutte contre la précarité dans la fonction publique (loi « Sauvadet ») a renforcé le bien fondé de cette épreuve de RAEP en l'adoptant pour différents concours et examens professionnalisés réservés de l'enseignement (CAPEPS, CAFEP...).

Cet ouvrage sur la RAEP, les auteurs l'ont voulu clair et pragmatique. Ils ont conçu, sur la base de leur expérience de formateurs spécialisés dans ce domaine, une méthode simple qui permet au lecteur de réaliser son propre rapport sans recourir à une aide extérieure. Tel est l'objectif du cahier d'exercices qui organise les étapes de réflexion successives autour du parcours professionnel. Afin de faciliter le travail d'autoanalyse, la démarche intègre la résolution d'un cas d'école qui permet au lecteur de porter un regard distancié sur sa pratique, sur ses échecs et sur ses réussites. Le lecteur, à défaut d'être accompagné par un formateur, se sentira conforté dans sa recherche grâce à la présence d'un compagnon (ou d'une compagne) qui a des préoccupations similaires aux siennes et pour lequel des solutions sont proposées tout au long de la construction du dossier RAEP et ce, jusqu'à la rédaction finale. **La RAEP dans les concours internes de l'enseignement n'est pas destinée à reproduire un rapport stéréotypé mais à construire un dossier personnalisé qui met en valeur les atouts et les potentiels du lecteur/candidat afin d'optimiser ses chances de réussite dans la voie professionnelle qu'il a choisie.**

Qu'est-ce que la RAEP ?

1 Présentation de la RAEP	3
2 La composition de l'épreuve de RAEP	6
3 Les difficultés de la réalisation du dossier	8
4 L'accompagnement que nous vous proposons	13